

## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 30 Août 2024

L' an 2024 et le 30 Août à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David Maire

**Présents :** M. GUILLOUX David, Mme LE BAIL Nathalie, Mme SAILLÉ Françoise, M. LE DORTZ Pascal, M. LE GOUIC Laurent, Mme LE PARC Isabelle, Mme JÉGOUZO Anne, M. LE FUR Jean-Pierre, Mme LE BIAVANT Christiane, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DAIN Laurent, M. FLOCH Loïc, Mme OUGIER Céline, M. CHAUVIN Fabrice

**Excusés ayant donné procuration :** M. JACQUES Laurent à M. LE DORTZ Pascal, M. LE MOING Willy à M. GUILLOUX David, M. HACHACQ Ronan à Mme SAILLÉ Françoise

**Absent :** M. KUBARSKI Frédéric

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 14

**Date de la convocation :** 22/08/2024

**Date d'affichage :** 22/08/2024

**A été nommée secrétaire :** Mme OUGIER Céline

### SOMMAIRE

Rénovation de la salle des sports - Demande de financement "fonds verts"  
Rénovation et extension de la salle des sports - Demande de financement auprès du Département du Morbihan (PST)  
Rénovation et extension de la salle des sports - Marchés  
Programme de voirie 2024 - Marchés  
Acquisition de terrain 12 rue de Kerpriol - Parcelle cadastrée ZE 114  
Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)  
Extension du boulodrome - projet et demande de subvention départementale  
Acceptation d'un don à la Commune de Berné - M. et Mme ORMAN Jason

### **2024 -037 - Rénovation de la salle des sports - Demande de financement "fonds verts"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 20 mai 2022, le Conseil Municipal de Berné avait approuvé le projet de rénovation et d'extension de la salle des sports.

Le projet consiste à rénover la salle des sports qui date de 1983. Les travaux consisteront à :

- Moderniser la salle pour la rendre plus attractive pour les utilisateurs,
- Effectuer des travaux de mises aux normes électriques et d'accessibilités,
- Effectuer des travaux d'isolation,
- Effectuer des travaux de désamiantage,
- Effectuer des travaux de renforcement de charpente pour pouvoir accueillir une centrale photovoltaïque en toiture,

Tous ces travaux permettront de rendre la salle des sports plus agréable pendant les périodes hivernales et pendant les périodes de fortes chaleurs, du fait de l'isolation du bâtiment. Cette rénovation devrait également permettre d'accroître le temps d'utilisation par les scolaires, le service jeunesse de Roi Morvan Communauté, les associations locales et extérieures à la Commune et peut-être générer la création de nouveaux clubs sportifs.

Monsieur le Maire indique également qu'il a fait appel au Cabinet LBL et Associés de Pontivy pour la réalisation d'un Avant-Projet Sommaire. Le coût de l'opération est estimé à 1 225 500 € H.T.

Le projet pourrait être financé de la façon suivante :

- Département du Morbihan (contrat de territoire) : 1 200 000 € à 50% soit **600 000 €**
- Aide de l'Etat au titre des "Fonds Verts" : **210 400 €**
- Subvention de la Région Bretagne au titre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne" : **170 000 €**
- Emprunt ou autofinancement par la Commune : **245 100 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve la faisabilité du projet de rénovation de la salle des sports,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- s'engage à financer la part non couverte par les subventions pour mener à bien ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre des "Fonds Verts", toutes subventions pouvant être octroyées pour ce type de projet, ainsi que tous les partenaires susceptibles d'apporter une contribution financière à ce programme.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 4)

### **2024 -038 - Rénovation et extension de la salle des sports - Demande de financement auprès du Département du Morbihan (PST)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération du 20 mai 2022, le Conseil Municipal de Berné avait approuvé le projet de rénovation et d'extension de la salle des sports.

Le projet consiste à rénover la salle des sports qui date de 1983. Les travaux consisteront à :

- Moderniser la salle pour la rendre plus attractive pour les utilisateurs,
- Effectuer des travaux de mises aux normes électriques et d'accessibilités,
- Effectuer des travaux d'isolation,
- Effectuer des travaux de désamiantage,
- Effectuer des travaux de renforcement de charpente pour pouvoir accueillir une centrale photovoltaïque en toiture,
- Créer une extension pour le bloc sanitaire (vestiaires, douches, wc) répondant aux normes d'accessibilité et qui pourra être mutualisé avec le stade pour le club de football.

Tous ces travaux permettront de rendre la salle des sports plus agréable et devraient permettre d'accroître le temps d'utilisation par les scolaires, le service jeunesse de Roi Morvan Communauté, les associations locales et extérieures à la Commune et peut-être générer la création de nouveaux clubs sportifs.

Monsieur le Maire indique également qu'il a fait appel au Cabinet LBL et Associés de Pontivy pour la réalisation d'un Avant-Projet Sommaire. Le coût de l'opération est estimé à 1 768 203 € H.T.

Le projet pourrait être financé de la façon suivante :

- Département du Morbihan (contrat de territoire) : 1 200 000 € à 50% soit **600 000 €**
- Département du Morbihan (PST de 30% sur 568 000 €), soit **170 461 €**
- Aide de l'Etat au titre des Fonds Verts : **210 400 €**
- Subvention de la Région Bretagne au titre du dispositif "Bien vivre partout en Bretagne" : **170 000 €**
- Emprunt ou autofinancement par la Commune : **617 342 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve la faisabilité du projet de rénovation et d'extension de la salle des sports,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- s'engage à financer la part non couverte par les subventions pour mener à bien ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Bretagne, dans le cadre du programme "Bien vivre partout en Bretagne 2023/2025" toutes subventions pouvant être octroyées pour ce type de projet,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Morbihan, dans le cadre du Programme de Solidarité Territorial (PST), toutes subventions pouvant être octroyées pour ce type de projet, ainsi que tous les partenaires susceptibles d'apporter une contribution financière à ce programme.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 4)

### **2024 -039 - Rénovation et extension de la salle des sports - Marchés**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des résultats de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres relatives aux travaux de rénovation et d'extension de la salle des sports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir les propositions des entreprises ci-après désignées :

**Lot 1 - Désamiantage :**

DFD Ouest - Saint-Médard en Jalles (33) pour un montant de 48 397,41 € HT

**Lot 2 - VRD - Aménagements extérieurs :**

SARL LAVAT - Plouay pour un montant de 101 189,95 € HT

**Lot 3 - Démolition Gros-Oeuvre :**

ADR Construction - Cléguer pour un montant de 192 045,59 € HT

**Lot 4 - Charpente ossature bois :**

Menuiserie THETIOT - La Chapelle Caro pour un montant de 214 721,48 € HT

**Lot 5 - Couverture et bardage :**

Ets PENTHIEVRE - Lamballe (22) pour un montant de 277 816,41 € HT

**Lot 6 - Menuiserie extérieure :**

Menuiserie Jean-Yves FALHER - Rostrenen (22) pour un montant de 63 130,00 € HT

**Lot 7 - Menuiserie intérieure :**

Menuiserie Jean-Yves FALHER - Rostrenen (22) pour un montant de 138 420,51 € HT

**Lot 8 - Plafonds suspendus :**

Ets PIKARD - Ploemel pour un montant de 58 720,47 € HT

**Lot 9 - Cloisonnement isolation plafonds :**

Ets PIKARD - Ploemel pour un montant de 46 072,07 € HT

**Lot 10 - Revêtements de sols :**

Ets SPORTINGSOLS - Saint-Fulgent (85) pour un montant de 124 630,82 € HT

**Lot 11 - Peinture nettoyage :**

Ets SRPN - Caudan pour un montant de 21 576,43 € HT

**Lot 12 - Plomberie chauffage ventilation :**

TEXIER Jean-Noël - Le Sourn pour un montant de 95 000 € HT

**Lot 13 - Electricité courants faibles :**

LAUTECH - Lanester pour un montant de 66 481,65 € HT

**Lot 14 - Equipements sportifs :**

SPORT FRANCE - Boran sur Oise (60) pour un montant de 31 500 € HT

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, les avenants éventuels, ainsi que tous documents s'y rapportant.

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 3)

## **2024 -040 - Programme de voirie 2024 - Marchés**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats de l'ouverture des plis relatifs au programme de travaux de voirie 2024. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- Ets PIGEON BRETAGNE SUD (base)	: 127 955,00 € H.T.
- Ets PIGEON BRETAGNE SUD (variante)	: 109 948,40 € H.T.
- Ets COLAS (base)	: 123 909,00 € H.T.
- Ets EUROVIA (base)	: 126 397,20 € H.T.
- Ets EUROVIA (variante)	: 107 169,20 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'offre des Ets EUROVIA (variante) pour un montant de 107 169,20 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les avenants éventuels ainsi que tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

## **2024 -041 - Acquisition de terrain 12 rue de Kerpriol - Parcelle cadastrée ZE 114**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété située 12 rue de Kerpriol à Berné, appartenant aux Consorts PHILIPPE, est mise en vente par le service des Domaines au prix de 123 000 Euros.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du Lotissement de Kerpriol, il serait opportun de pouvoir acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZE 114, objet de la présente vente, afin d'aménager une sortie du lotissement. De ce fait la circulation dans le lotissement se ferait à sens unique pour améliorer la sécurité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service des Domaines est favorable à la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZE 114 (environ 800 m<sup>2</sup>) au prix de 13 000 Euros. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Commune de Berné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZE 114 (environ 800 m<sup>2</sup>), située 12 rue de Kerpriol, avec le service des Domaines, au prix de 13 000 Euros,
- Charge le Cabinet Nicolas et Associés de Plouay de la division de la parcelle concernée,
- Charge Maître Sylvie GERMAIN, Notaire à Le Faouët, de la rédaction de l'acte de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

### **2024 -042 - Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation des assistantes maternelles sur le territoire de la Commune. En effet, le nombre d'assistantes maternelles est en constante diminution avec une moyenne d'âge qui s'accroît. D'un autre côté, la demande de parents qui s'installent sur la commune ou de passage sur la commune pour se rendre sur leurs lieux de travail est en constante augmentation. Ce qui crée un déséquilibre entre l'offre et la demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par quatre assistantes maternelles qui seraient intéressées par le projet de création d'une maison d'assistante maternelle sur Berné afin de réduire leurs charges de fonctionnement, d'améliorer leurs conditions de travail, d'améliorer et d'accroître le temps d'accueil des enfants. Le bâtiment pourrait être construit sur le lot n° 1 du Lotissement de Kerpriol réservé à cet effet. Le bâtiment serait ensuite mis en location.

Monsieur le Maire indique également qu'il a sollicité les services du Cabinet d'Architectes LBL et Associés de Pontivy pour la réalisation d'un avant-projet sommaire. Le coût de l'opération est estimé à 615 000 Euros H.T.

Le projet pourrait être financé de la façon suivante :

- Conseil Départemental du Morbihan : 184 500 €
- Etat (DETR ou DSIL) : 197 100 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 110 400 €
- Solde à la charge de la Commune : 123 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles
- Approuve le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2025
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention dans le cadre des structures d'accueil petite enfance
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention pour le projet de Maison d'Assistants Maternelles.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 2)

### **2024 -043 - Extension du boulodrome - projet et demande de subvention départementale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors d'une précédente séance, il avait été donné un accord de principe sur l'extension du boulodrome actuel.

Ce nouveau bâtiment servirait pour l'organisation de concours de boules mais également pour l'organisation d'autres manifestations couvertes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel à un Cabinet d'Architecte pour la réalisation de plans. La surface du bâtiment créé serait de 290 m<sup>2</sup>.

Le coût estimatif des travaux serait de 31 705,00 € H.T. et ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention du Département du Morbihan dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer,

- Adopte le projet d'extension du boulodrome tel que présenté,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire,
- Sollicite du Département du Morbihan un subvention dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 4)

### **2024 -044 - Acceptation d'un don à la Commune de Berné - M. et Mme ORMAN Jason**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme ORMAN Jason, administrés de la commune, souhaitent faire un don en numéraire à la Commune de Berné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2242-1,

Il est dès lors proposé au Conseil Municipal d'accepter le don suivant :

- Donateur : M. et Mme ORMAN Jason
- Date : 30 août 2024
- Montant : 1 000 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accepter le don en faveur de la Commune de Berné, ci-après :
  - \* Donateur : M. et Mme ORMAN Jason
  - \* Date : 30 août 2024
  - \* Montant : 1 000 Euros.
- Cette somme sera imputée à l'article 7588 du budget principal de la Commune.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire,



David GUILLOUX